

Approximativement 80 p. 100 des communautés autochtones vivent dans les régions forestières du pays, et quelque 1,4 million d'hectares de terres de réserve pourraient convenir à une utilisation de consommation durable des ressources, comme la gestion du bois d'œuvre, la chasse, le trappage, la pêche, et la cueillette d'herbes et de plantes médicinales. Ces forêts sont aussi utilisées pour des activités non consommatrices de la forêt, comme les activités récréatives, spirituelles et culturelles. Le cadre de critères et d'indicateurs (C et I) du CCMF (expliqué en détail plus loin) fait état de la nécessité de tenir compte des activités autochtones lors de la planification de l'aménagement forestier et de reconnaître les droits issus de traités des Autochtones. De même, les politiques forestières provinciales reconnaissent de plus en plus la valeur des techniques d'aménagement forestier qui tiennent compte des connaissances traditionnelles et des coutumes des Premières nations.

## DÉFINIR ET MESURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

### Un cadre national

Une initiative de première importance entreprise en réponse à la Stratégie nationale sur les forêts a été l'élaboration de critères et d'indicateurs (C et I) scientifiques qui pourraient être utilisés pour définir et mesurer les progrès du Canada en matière d'aménagement durable des forêts.

En 1993, le CCMF a amorcé un processus public et ouvert visant à élaborer un modèle pour ces indicateurs et a publié, en 1995, un cadre canadien intitulé *Définir la gestion durable des forêts : Une approche canadienne aux critères et indicateurs*. Le cadre national C et I identifie six critères d'aménagement durable des forêts qui reconnaissent les forêts comme des écosystèmes fournissant une vaste gamme d'avantages environnementaux, économiques et sociaux pour les Canadiens. (Voir le tableau à la page suivante.)

En 1997, le CCMF a publié *Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts au Canada : Rapport technique*, qui décrit la capacité du Canada à mesurer l'aménagement durable des forêts et qui souligne les données disponibles en ce qui a trait aux six critères. Le rapport a permis d'avoir une meilleure compréhension des forces et des faiblesses du Canada par rapport à sa capacité de mesurer la durabilité des forêts.

### Un processus dynamique pour mesurer le progrès du Canada

La mise en pratique de l'aménagement durable des forêts est un processus dynamique en constante évolution. Fondés sur la meilleure

### Programme forestier des Premières nations

*Bien que les territoires forestiers de plusieurs des 2 300 réserves du Canada soient trop petits pour soutenir des activités forestières commerciales de grande envergure à long terme, ils offrent une base à partir de laquelle les Premières nations peuvent se bâtir une capacité technique, établir des partenariats commerciaux dans la réserve et en dehors, maintenir leurs rapports culturels et spirituels avec la terre, et continuer de s'adonner aux activités traditionnelles sur le territoire.*

*Le Programme forestier des Premières nations (PFPN), un programme de partenariat entre les Premières nations et le gouvernement fédéral, a été lancé en avril 1996. S'étendant sur cinq ans, le programme vise à améliorer les conditions économiques des communautés ayant le statut de Premières nations, en encourageant leur participation accrue au secteur forestier. Le PFPN vise les communautés actuellement actives dans le secteur forestier, ainsi que celles qui sont intéressées par les possibilités des activités forestières dans la réserve et en dehors. Les avantages sont nombreux. Les jeunes et les travailleurs profitent de la combinaison des compétences traditionnelles et des nouveaux concepts et nouvelles technologies, et les collectivités en bénéficient alors que les Premières nations démarrent de nouvelles entreprises ou des coentreprises.*